



Ville de Montréal
Service du capital humain

Description de tâches

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
PRÉPOSÉ(E) AU PROCÉDÉ	607900	094	17

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux consistant à effectuer selon le cas des tâches relatives aux procédés de collecte, traitement, production et distribution de l'eau potable ou des eaux usées afin d'assurer la conformité des procédés à la réglementation en vigueur et aux normes de sécurité, de qualité et de performance établies.

Le travail s'accomplit sous direction générale. L'employé reçoit des directives orales ou écrites lui indiquant le programme à suivre, les méthodes à employer. Il est principalement tenu de surveiller les équipements, d'évaluer les données transmises par les panneaux locaux de contrôle et d'effectuer, en mode local ou à distance, les manœuvres nécessaires pour assurer la bonne marche des opérations. Doit prélever des échantillons pour des fins d'analyse et faire des essais pour mesurer certains paramètres.

L'employé doit consigner toutes les informations relatives aux opérations de son quart de travail et rédiger des rapports d'activités. Il doit de plus maintenir la propreté des lieux et des équipements et connaître toutes les procédures d'opération et de sécurité applicables ainsi que les travaux en cours.

La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé. Un employé de rang supérieur vérifie son travail.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Exerce une surveillance des équipements, des indicateurs et des panneaux locaux de contrôle; contrôle les opérations de l'une ou l'autre des étapes des divers procédés et le fonctionnement des divers équipements tels que pompes, moteurs, accumulateurs, transformateurs, ventilateurs, compresseurs, convoyeurs, ozoneurs, vannes de contrôle et de régulation, incinérateurs à écume, générateurs d'hypochlorite, réacteurs UV, chlorateurs, systèmes d'injection de produits chimiques, génératrices.
2. Observe les variations dans le déroulement des procédés, effectue des tournées d'inspection, compile les résultats, les interprète, fait les réglages appropriés et signale les anomalies décelées.
3. Actionne, lorsque requis, les mécanismes de télécommande pour ouvrir ou fermer les vannes, faire démarrer ou arrêter les unités de pompage ou pour toute autre opération reliée aux divers procédés.
4. Tourne des robinets, actionne des leviers et autres dispositifs pour régler la température, la pression, le niveau, le débit des liquides, la vitesse de pompage, etc.
5. Prélève des échantillons d'eaux, de boues, de gâteaux et de produits chimiques pour fins d'analyse aux laboratoires.
6. Effectue certaines analyses sur des échantillons pris à divers endroits du procédé et, au besoin, ajuste les paramètres d'opération pour s'assurer de rencontrer les exigences de traitement et la réglementation en vigueur. S'assure périodiquement du bon fonctionnement des appareils d'analyse et d'échantillonnage.
7. Effectue, à l'aide d'appareils détecteurs, des essais pour déceler ou mesurer différents gaz; s'assure périodiquement du bon fonctionnement des appareils.
8. Effectue, lors de défaillances de l'alimentation électrique, les contrôles et les manœuvres d'opération

afin de mettre en fonction les systèmes auxiliaires. Fait des manœuvres et des réglages sur demande sur les équipements afin d'assurer la continuité des opérations. Lors du rétablissement de l'alimentation électrique, effectue certains contrôles, réglages et manœuvres requis afin de permettre la reprise normale des opérations.

9. Effectue certains travaux d'entretien préventif mineurs tels que : intervention de dépannage et de serrage, vérification du fonctionnement des robinets, vibrations, températures et bruits anormaux sur les équipements, huilage et / ou graissage de certains éléments mécaniques, remplacement des lumières sur les panneaux de commande, nettoyage des verres indicateurs.
10. Enlève les accumulations de résidus de dégrillage, de sables, de boues, de gâteau, d'écumes, de cendres, de neige ou de glace pouvant nuire à la bonne marche des procédés.
11. En fonction des besoins opérationnels, effectue les tâches nécessaires à l'inspection, à l'entretien et à la désinfection des canaux, réservoirs, bassins, filtres, etc.
12. Transmet, lors du changement de relève, les informations permettant d'assurer la continuité des opérations; réparations d'installations, réglages à effectuer, contrôles particuliers, etc.
13. Règle les problèmes relevant de sa compétence et demande l'intervention de l'équipe d'entretien si nécessaire. À cet effet, effectue le diagnostic des problèmes et renseigne l'équipe d'entretien sur les problèmes rencontrés et les travaux à effectuer.
14. Signale à son supérieur toute défektivité ou anomalie affectant ou pouvant affecter la bonne marche des opérations et formule ses recommandations. Avise les autres secteurs de toute manœuvre ou changement aux conditions d'opération qui pourraient les affecter.
15. Maintient la propreté des lieux, des équipements et de l'outillage.
16. Applique les normes de sécurité en signalant les équipements défectueux ou les endroits dangereux. Prend les mesures sécuritaires appropriées pour isoler et cadenasser les équipements et les systèmes.
17. Fait l'inventaire des produits utilisés pour le traitement de l'eau, voit à leur réception ainsi qu'au remplacement des contenants vides à l'aide des systèmes de levage manuels ou automatiques.
18. Vérifie et inscrit divers renseignements sur les rapports quotidiens des opérations, compile des données, calcule les débits, dosages et autres variables, tient à jour des registres et des formulaires d'opération et rédige des rapports d'activités. À cet effet, utilise divers outils opérationnels tels que le système d'historisation, d'acquisition et de traitement de données et le système de gestion de maintenance assistée par ordinateur.
19. Surveille et contrôle les divers systèmes d'urgence, tels que protection incendie et détection de fuites. Effectue les manœuvres requises.
20. Effectue des tournées des équipements de santé et sécurité, des équipements de protection respiratoire et des extincteurs, complète le contenu des trousses, et fait l'essai des douches d'urgence, etc.
21. Participe à la rédaction et la mise à jour des manuels et procédures d'opération.
22. Initie les nouveaux employés à la pratique de la fonction.



QUALITÉS REQUISES

Connaissances supérieures :

- Des techniques de traitement des eaux;
- Du fonctionnement des installations et des équipements reliés à la collecte, le traitement, la production et la distribution de l'eau potable ou des eaux usées.

Bonnes connaissances:

- Du français parlé et écrit;
- Des rudiments de l'hydraulique, de l'électricité et de la mécanique;
- Des dangers de contamination et des mesures préventives;
- De la réglementation en vigueur;
- Des calculs de débits, dosages, volumes, concentrations et autres données;
- Des risques, des mesures de sécurité requises et des différentes normes en vigueur.

Habilités :

- À prendre des décisions en situation d'urgence;
- À lire divers indicateurs et à observer des détails;
- À juger des données techniques en fonction de normes établies;
- À analyser et à interpréter des données techniques;
- À faire preuve de jugement et d'initiative;
- À lire des plans et à travailler avec des manuels techniques;
- À préparer et rédiger des rapports précis;
- À travailler en équipe multidisciplinaire;
- À utiliser les différents logiciels de bureautique;
- À utiliser les appareils et les équipements de levage requis;
- À utiliser les outils et équipements de protection nécessaires à la pratique du métier;
- À effectuer des travaux en hauteur;
- À travailler en espace clos.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

D.E.P. en conduite de procédés de traitement de l'eau, reconnu par le ministère de l'Éducation

Expérience :


Posséder quelques années d'expérience pertinentes à la fonction

ou

toute combinaison de scolarité et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder un permis de conduire valide.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2012	04	30	